

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Congrès, située rue du Colonel du Garreau de la Méchenie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 29
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 12 juin 2020

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire ; Mme PLAZZI. M. GORYL. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON. Mme BONIN, adjoints au Maire ; M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE. Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme TOESCA. M. ROUET. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. M. LAGORCE. Mme CELERIER. M. FREMONT. Mme SAUVIAT. M. FARGEAS. Mme BAUDEL. M. GAUTHIER. M. GUILHOT.

Secrétaire : Aurélie SAUVIAT

I – MESURES A PRENDRE SUITE A L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. CONSTITUTION DE COMMISSIONS :

- **Commission d'études** / délibération n°45/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **adopte** la liste des commissions municipales suivantes :

- ✓ Commission Urbanisme, Environnement, Cadre de vie, Agriculture
- ✓ Commission Finances
- ✓ Commission Tourisme, Culture, Patrimoine
- ✓ Commission Travaux, Voirie, Bâtiments, Sécurité
- ✓ Commission Education, Parascolaire, Jeunesse, Sports, Vie associative
- ✓ Commission Innovation
- ✓ Commission Santé

☞ **désigne**, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, les membres suivants au sein de chaque commission :

✓ **Commission Urbanisme, Environnement, Cadre de vie, Agriculture**

Catherine L'OFFICIAL
Edmond LAGORCE
Annie ARNAUD
Pascale BRACHET
Christiane CELERIER
Christophe BREUIL
Jean-Philippe FREMONT
Emilien ROUET
Monique PLAZZI
Alain BLONDY

✓ **Commission Finances**

Patrick DARY
Monique PLAZZI
Jean-Claude DUPUY
Catherine CHORT
Michèle ROY
Laurent GORYL
Emilien ROUET
André DUBOIS
Flore ELIEZ
Pascal GAUTHIER

✓ **Commission Tourisme, Culture, Patrimoine**

Michèle ROY
Monique PLAZZI
Pascale BRACHET
Stéphanie TOESCA
Jean-Philippe FREMONT
Sandrine FUSADE
Christiane CELERIER
Valérie Isabelle BONIN
Marie ROUGERIE

✓ **Commission Travaux, Voirie, Bâtiments, Sécurité**

Catherine L'OFFICIAL
Christophe BREUIL
Edmond LAGORCE
André DUBOIS
Pierre VERGNOLLE
Valérie Isabelle BONIN
Flore ELIEZ
Pascal GAUTHIER
Francis CUBERTAFON

✓ **Commission Education, Parascolaire, Jeunesse, Sports, Vie associative**

Michèle ROY
Christophe BREUIL
Jean-Philippe FREMONT
Laurent GORYL
André DUBOIS
Francis CUBERTAFON
Sandrine FUSADE
Nathalie BAUDEL
Michel GUILHOT
Emilien ROUET
Stéphanie TOESCA
Valérie Isabelle BONIN
Aurélie SAUVIAT
Marie ROUGERIE
Annie ARNAUD

✓ **Commission Innovation**

Emilien ROUET
Catherine L'OFFICIAL
Pierre VERGNOLLE
Marie ROUGERIE
Francis CUBERTAFON
Christophe BREUIL

✓ **Commission Santé**

Michel GUILHOT
Jean-Baptiste FARGEAS
Catherine CHORT
Sandrine FUSADE
Monique PLAZZI

- **Commission d'appel d'offres** / délibération n°46/2020

Le conseil municipal proclame les conseillers municipaux suivants membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

André DUBOIS
Jean-Claude DUPUY
Pierre VERGNOLLE
Christophe BREUIL
Patrick DARY

Membres suppléants :

Francis CUBERTAFON
Michèle ROY
Marie ROUGERIE
Pascal GAUTHIER
Laurent GORYL

- **Commission d'ouverture des plis** / délibération n°47/2020

Le conseil municipal proclame les conseillers municipaux suivants membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis :

Membres titulaires :

André DUBOIS
Jean-Claude DUPUY
Pierre VERGNOLLE
Christophe BREUIL
Patrick DARY

Membres suppléants :

Francis CUBERTAFON
Michèle ROY
Marie ROUGERIE
Pascal GAUTHIER
Laurent GORYL

- **Commission communale des impôts directs** / délibération n°48/2020

Le conseil municipal établit une liste de contribuables à soumettre au directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques afin que ce dernier désigne 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs :

- M. René ARNAUD, 5 Jalladas du Nord
- Mme Liliane BAPPEL, 14 rue Anatole France
- M. Vincent BERLAND, la Bachellerie du Midi
- M. Gilbert BERTIN, 3 avenue Rhin et Danube
- M. Louis BLANCHARD, 2 avenue de Provence
- M. Romain BOISSEAU, 8 rue Eugène Leroy
- Mme Simone BOUTINAUD, Nègrelobe
- M. Georges BRACHET, 29 rue des Salines
- Mme Lucette CELERIER, 14 route de Gabillou
- Mme Nadine CHATUFAUD, 14 allée des chataigniers
- M. Jean-Claude CHAUVIER, La Fayolle
- M. Thierry COSTE, La Longère
- Mme Annie COURCELAUD, La Croix Blanche
- M. Claude DELAGE, 14 rue Antoine Lafarge

- M. Jean-Paul DUMAIN, La Longère
- M. Philippe FAYE, Le Theil
- Mme Josette JAYAT, La Faurie 87500 GLANDON
- M. Claude LANGLOIS, 2 rue de la Bachelierie
- Mme Marcelle LAPLAUD, le Mas Brunet 87800 LA ROCHE L'ABEILLE
- Mme Christiane LONGUECHAUD, 10 allée de Beaumont
- M. Alain MASPATAUD, 2 rue Montesquieu 87410 LE PALAIS SUR VIENNE
- M. Daniel MARSALAUD, 24 rue des Feuillards
- M. Michel MASSY, 30 avenue Gambetta
- M. Jean-Pierre MAZABRAUD, allée de la Faye
- M. Marc MOUSSIÈRE, 36 rue de la Bachelierie
- M. Jacques PERIER, Pierrebrune
- M. Jean-François PIMONT, Chantegros
- Mme Danielle POIRIER, les Bigouries
- M. Alain PONTHER, rue des Noisetiers
- M. Jean-Luc SOURY, le Chevrier,
- M. Jean VIGNAUD, rue du 63^{ème} RI
- M. Roland VIGNAUD, rue du 19 mars 1962

2. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE SYNDICATS :

Le conseil municipal désigne les élu(e)s suivant(e)s pour siéger au sein des différents syndicats :

Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien (SIVA)

délibération n°49/2020

Jean-Claude DUPUY
André DUBOIS

SMAEP Vienne-Briance-Gorre

délibération n°50/2020

Délégués titulaires : Jean-Claude DUPUY
André DUBOIS

Délégués suppléants : Pascal GAUTHIER
Patrick DARY

Syndicat Energies Haute-Vienne

délibération n°51/2020

André DUBOIS
Christophe BREUIL

Syndicat mixte du Parc naturel Périgord-Limousin
délibération n°52/2020

Délégué titulaire : Michèle ROY

Délégué suppléant : Jean-Philippe FREMONT

3. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES :

Le conseil municipal désigne les élu(e)s suivant(e)s pour siéger au sein de différents organismes :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

délibération n°53/2020

Monique PLAZZI

Catherine CHORT

Annie ARNAUD

Michèle ROY

Valérie Isabelle BONIN

Pascale BRACHET

Christiane CELERIER

Michel GUILHOT

Collège et Lycée Jean-Baptiste Darnet

Conseils d'administration Collège, Lycée, Lycée professionnel
délibération n°54/2020

Marie ROUGERIE

Emilien ROUET

Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole

délibération n°55/2020

Conseil d'administration

Membre titulaire : Emilien ROUET

Membre suppléant : Alain BLONDY

Conseil intérieur du lycée et conseil de centre CFPPA

Membre titulaire : Alain BLONDY

Membre suppléant : Emilien ROUET

Agence Technique Départementale (ATEC)

délibération n°56/2020

Christophe BREUIL

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
délibération n°57/2020

Titulaire : Monique PLAZZI
Suppléante : Valérie Isabelle BONIN

Association des communes jumelées Nouvelle Aquitaine
délibération n°58/2020

André DUBOIS
Jean-Philippe FREMONT
Cécile PERRUCHAUD-CAPELLE

4. DÉSIGNATION D'ÉLUS CORRESPONDANTS :

Le conseil municipal désigne les élu(e)s-correspondant(e)s suivant(e)s :

- ☞ élu correspondant Défense : **Francis CUBERTAFON** / délibération n°59/2020
- ☞ élu correspondant Pandémie : **Patrick DARY** / délibération n°60/2020
- ☞ élue correspondante Sécurité routière : **Marie ROUGERIE** / délibération n°61/2020
- ☞ élue correspondante Citoyenneté : **Stéphanie TOESCA** délibération n°62/2020

5. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER Jacques-Boutard délibération n°63/2020

Le conseil municipal désigne Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire, pour représenter la commune au conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques-Boutard.

6. DESIGNATION D'UN TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES / délibération n°64/2020

Le conseil municipal désigne Madame Suzy LHIDO titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles.

7. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS / délibération n°65/2020

Le conseil municipal fixe les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et à des conseillers délégués, selon les limites prévues par le Code général des collectivités territoriales avec majoration de 15%, la commune étant chef-lieu de canton.

La délibération prendra effet pour le versement des indemnités aux adjoints et aux conseillers délégués à compter de la date de signature par le Maire des arrêtés de délégation.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

/ délibération n°66/2020

L'assemblée adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1. VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Rapporteur : Nathalie BAUDEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

☞ 100 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR) pour aider à l'achat d'un nouveau drapeau, l'actuel devant être remplacé / délibération n°67/2020

☞ 200 € à Monsieur Kévin DURAND, domicilié sur la commune, pour sa participation au 4L Trophy, rallye-raid organisé du 20 février au 1^{er} mars 2020 / délibération n°68/2020

2. TARIFS MUNICIPAUX 2020-2021

Rapporteur : Pascal GAUTHIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs municipaux / délibération n°69/2020

SERVICES	Tarifs 2020/2021
Centre culturel (Théâtre) à compter du 1 ^{er} août 2020	
• Spectacles tout public :	
- Plein tarif	13,00 €
- Tarif réduit :	8,00 €
- Moins de 12 ans	4,50 €
- Groupe à partir de 8 personnes / par adulte : associations, comités d'entreprises	6,00 €
• Séances scolaires :	
- Maternelles et élémentaires de Saint-Yrieix	3,50 €
- Maternelles et élémentaires hors commune, Collèges et Lycées	4,50 €
• Carte d'abonnement « Sortir » : <i>(pour 3 spectacles, quels qu'ils soient)</i>	
- Plein tarif	25,00 €
- Tarif réduit	18,00 €
• Carte Famille : 2 adultes + 2 enfants (tout schéma familial de 4 personnes)	25,00 €
• Stages de découverte/sensibilisation	3,50 €
• Ateliers de création / par personne	4,00 €
• Ateliers parents/enfants / par famille	4,50 €

Restaurant scolaire - à compter du 1 ^{er} août 2020	
• Repas enfant écoles publiques communales	1,60 €
• Repas enfant école privée Jeanne d'Arc	2,00 €
• Repas personnel enseignant et personnel municipal	6,00 €
• Repas personnes extérieures (stagiaires, séminaires..)	8,00 €

Garderie – à compter du 1 ^{er} août 2020	
☞ Forfait matin	1,20 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	1,00 €
☞ Forfait soir	1,20 €
à partir du 2 ^{ème} enfant	1,00 €

WC public	
- Rue de la poterne	0,30 €
- Immeuble porche	0,30 €

➤ Tarification des transports scolaires / délibération n°70/2020

Rapporteur : Valérie Isabelle BONIN

Voir document en annexe

3. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Michel GUILHOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les admissions en non valeur suivantes :

➤ 2 345,50 € correspondant à des recettes non encaissées de garderie et de cantine scolaires ainsi que de loyers, couvrant la période 2013-2019 ;

/ délibération n°71a/2020

➤ 479,60 € correspondant à des titres dus mais non recouverts pour la location d'un chalet au camping municipal en 2019 / délibération n°71b/2020

4. FONCTIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL / délibération n°72/2020

- Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes

Rapporteur : Christiane CELERIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler une demande auprès de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour le versement d'un fonds de concours contribuant au fonctionnement du centre culturel Jean-Pierre-Fabrègue.

II – PERSONNEL

1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE CONTRATS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS NON TITULAIRES

Rapporteur : Aurélie SAUVIAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les types de contrats suivants :

- **Contrats d'apprentissage** / délibération n°73/2020
- **Contrats de recrutement de personnels non titulaires** / délibération n°74/2020

2. TRANSFORMATIONS DE POSTES / délibération n°75/2020

Rapporteur : Jean-Baptiste FARGEAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les transformations de postes suivantes :

A compter du 1^{er} juillet 2020 :

- ✓ un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en poste de rédacteur à temps complet suite à concours ;
- ✓ un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet en poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade ;
- ✓ un poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet en poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade ;
- ✓ un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} en poste d'agent de maîtrise à 30/35^{ème} suite à promotion interne ;
- ✓ deux postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet en postes d'agents de maîtrise à temps complet suite à promotion interne.

A compter du 1^{er} novembre 2020 :

- ✓ un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet suite à avancement de grade.

3. MAJORATION DE L'INDEMNISATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES PAR LES AGENTS A TEMPS NON COMPLET / délibération n°76/2020

Rapporteur : Flore ELIEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la majoration des heures complémentaires des agents à temps non complet.

- Il est précisé que le taux de majoration des heures complémentaires est de :
- 10% (1.10) pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet ;
 - 25% (1.25) pour les heures suivantes

4. AVANTAGES EN NATURE LIÉS AUX REPAS / délibération n°77/2020

Rapporteur : Marie ROUGERIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ autorise l'attribution des avantages en nature liés aux repas au personnel titulaire et non titulaire intervenant au restaurant scolaire ;
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

5. ADHÉSION AU CONTRAT 'GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE' DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE / délibération n°78/2020

Rapporteur : Stéphanie TOESCA

La commune a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, couvrant tout ou partie des risques suivants :

- ✓ décès, accident du travail-maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption pour les agents affiliés à la CNRACL ;
- ✓ accident du travail-maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire pour les agents titulaires du régime général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ charge le Centre de gestion de la Haute-Vienne de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- ☞ se réserve la faculté d'y faire adhérer la commune.

Il est précisé que pour chacune des catégories d'agents concernées, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

III – URBANISME

1. ÉCLAIRAGE PUBLIC : SERVITUDE D'ANCRAGE ET D'APPUI SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES / délibération n°79/2020

Rapporteur : Alain BLONDY

Dans le cadre du programme de réhabilitation de la place de la Nation et afin de faciliter l'action de la commune, notamment pour favoriser l'accessibilité du domaine public et sécuriser les déplacements des usagers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer une servitude d'ancrage et d'appui d'appareils d'éclairage public, telle que prévue par le Code de la voirie routière, sur les façades des 3 secteurs que sont : la place de la Nation, la rue de Loménie et la rue Pardoux Bordas.

2. MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE VOIRIE / délibération n°80/2020

Rapporteur : Pascale BRACHET

Vu la délibération de mars 1990 autorisant la dénomination de *Square du Général Charles de Gaulle* à l'espace jouxtant le giratoire à proximité du pont SNCF (dit 'giratoire Pauzat') ;

Considérant les aménagements créés par la suite, transformant l'espace vert en parking ;

Considérant la nécessité d'une mise à jour cadastrale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renommer ce site 'Espace du Général Charles de Gaulle'.

3. DECLASSEMENT DE VOIRIES COMMUNALES

Rapporteur : Sandrine FUSADE

- **Projet d'aliénation de la voie communale n°51** / délibération n°81/2020

Considérant la demande de Monsieur Michel Matribus, propriétaire au lieu-dit « La Condamine », d'acquérir la voie communale menant à sa propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

- ☞ la désaffectation de la voie communale n°51,
- ☞ le principe de déclassement de ladite voie,
- ☞ Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement et à lui donner toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

- **Modification du tracé de la voie communal n°300 / délibération n°82/2020**

Considérant le souhait de l'entreprise Larédy de développer son unité de production ;

Considérant que la voie communale n°300 sépare ses bâtiments et qu'elle est trop exigüe et non adaptée au trafic d'affrètement de l'usine ;

Considérant la nécessité de la déclasser afin d'en rétrocéder une partie à l'entreprise pour qu'elle puisse avoir une unité foncière non morcelée ;

Considérant que parallèlement à cette opération, la commune envisage de créer un autre accès aux jardins familiaux et à la propriété communale cadastrée section YW n°104 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

☞ **la désaffectation de la voie communale n°300,**

☞ **le principe de déclassement de ladite voie,**

☞ **Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement et lui donner toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

- **Régularisation foncière d'emprise routière suite à modification de tracé / délibération n°83/2020**

Considérant que les aménagements de voirie effectués au niveau du pont de La Faye il y a de nombreuses années entre le Département et la commune ont conduit à condamner l'aboutissement de la voie communale n°292 (*chemin non carrossable*) en raison d'un nouveau tracé ;

Considérant que ladite voie se trouve désormais comprise pour partie dans la propriété de Monsieur Gilles Geoffroy, l'autre partie du chemin n'existant plus car recouverte de végétation ;

Considérant, de même, qu'une partie de la voie communale n°8 est devenue l'accès à la maison de Monsieur Geoffroy ;

Considérant qu'aucun acte juridique n'a été conclu pour régulariser la situation foncière ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise :

☞ **la désaffectation d'une partie de la voie communale n°8 et de la voie communale n°292 ;**

☞ **le principe de déclassement desdites voies et de leur aliénation ;**

☞ **Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement et lui donner toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

IV – AFFAIRES DIVERSES

POUR INFORMATION :

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**
/ délibération n°84/2020

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

* * * * *

Questions diverses

- ❶ **Le point sur les travaux / André Dubois**
- ❷ **Manifestations estivales / Jean-Philippe FREMONT**
- ❸ **Fournitures scolaires via la FCPE / Christophe BREUIL**
- ❹ **Venue du Président de Région Alain ROUSSET le 17 juin, du Président du Département et de l'Inspectrice d'Académie le 18 juin / Daniel BOISSERIE**
- ❺ **Marché au cadran / Alain BLONDY**
- ❻ **Fête de la musique / Christiane CELERIER**

La séance est levée à 20h30

* * * * *